

Cahier des charges pour un appel à proposition de formation **POEC 2016**

INTITULE DE LA FORMATION : Ouvriers agricoles polyvalents du secteur de la banane

Région : MARTINIQUE

Références : **CDC_15_0004_2016_POEC BANANE**



L'énergie de vos projets



① CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1 L'OPCA FAFSEA

Le FAFSEA : Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles et activités annexes est un OPCA*/OPACIF** de référence (*Organisme paritaire collecteur agréé/ **Organisme paritaire collecteur agréé pour le Congé individuel de Formation) en matière de formation professionnelle pour les entreprises agricoles et les secteurs connexes entrant dans le champ de son agrément.

Le FAFSEA est géré paritairement par les partenaires sociaux.

Avec un budget annuel de près de 245 millions d'euros et de 6,4 millions d'heures de formation financées en 2011, l'OPCA, dont l'agrément vient d'être renouvelé par l'Etat au 1er janvier 2012 dans le cadre de la réforme des OPCA, assure une double mission : la collecte et le financement des actions de formation et l'accompagnement des entreprises adhérentes par la mise en place de solutions sur-mesure destinées à optimiser leur politique de formation professionnelle continue.

Structure de proximité présente sur 22 sites régionaux, le FAFSEA, par son action, contribue à développer l'emploi qualifié en France tout en soutenant la performance de ses 190 000 entreprises adhérentes.

Plus d'information sur : www.fafsea.com

1.2 Contexte général de la demande

Cette action s'intègre dans le cadre d'une « Préparation Opérationnelle à l'Emploi » (POE) collective et fait partie de la liste des métiers en tension validée par le Conseil d'Administration Paritaire du Fafsea du 22 février 2013 au titre du projet POE Collective.

La branche professionnelle identifie sur certains territoires des besoins collectifs en qualification sur la base notamment d'offres d'emploi pour des postes durables.

Les chefs d'exploitation de la filière banane connaissent depuis plusieurs années des difficultés de recrutement d'opérateurs agricoles qualifiés possédant les compétences requises pour la culture de la banane.

Le besoin de main d'œuvre dans la filière est estimé à 300 postes par an pour le remplacement des départs à la retraite, les nouveaux métiers et les CDD pour surcroît d'activité.

Les évolutions technologiques et la nécessité de s'adapter en permanence afin de rester compétitif sur le marché européen, requièrent des compétences de plus en plus pointues afin de respecter les exigences en matière de qualité de production.

La filière est également engagée dans un Plan Banane durable depuis 2008 afin de produire une banane respectueuse de l'environnement, de la santé et de la sécurité des salariés et pérenniser ses emplois et sa présence sur les marchés concurrentiels.

Ces actions préalables aux recrutements sont cofinancées par Pôle Emploi et le FAFSEA et bénéficient du cofinancement du FPSPP (www.fpspp.org).

Elles nécessitent en particulier d'organiser un rapprochement entre les entreprises et les demandeurs d'emploi pendant ce temps de qualification préalable à l'embauche.

1.3 La demande de formation

Le présent cahier des charges concerne la formation d'ouvriers agricoles polyvalents du secteur de la banane.

Les employeurs sont demandeurs d'opérateurs formés aux différentes opérations culturales aux champs et aux techniques de conditionnement des fruits.

② PUBLIC CONCERNE ET DUREE DE FORMATION

L'action concerne un public de demandeurs d'emploi, hommes ou femmes, inscrits à Pôle emploi, sans exclure les candidatures des travailleurs handicapés.

Une attention particulière doit être portée sur l'égalité de traitement des candidatures entre hommes et femmes, le centre de formation pouvant proposer par exemple, des aménagements éventuels d'horaires afin de faciliter l'accès aux actions de formation pour des personnes chargées de famille.

Concernant les travailleurs handicapés, le concours de CAP Emploi sera sollicité par l'organisme de formation pour examiner les modalités d'accès.

La durée de la formation est de 400 heures maximum dont 120 heures dans une entreprise du secteur (maximum 1/3 de la durée).

③ RECRUTEMENT POUR LA POEC ET POST FORMATION

Le prestataire de formation communiquera sur l'action auprès des professionnels du secteur. Il assurera le recrutement des stagiaires en relation avec Pôle emploi et les professionnels du secteur concerné via des entretiens téléphoniques, mailings, manifestations, informations collectives, etc...

Une attention particulière sera portée sur le lien avec les entreprises qui proposent localement des offres d'emploi.

Le centre de formation devra systématiquement assurer un positionnement du candidat avant son inscription pour vérifier l'adéquation du profil et la motivation du candidat par rapport à l'emploi visé par la POEC. Il vérifie également les prérequis à la formation.

Le centre de formation doit proposer des modalités de contacts et d'implication d'employeurs dans ce dispositif (ex : participation à la sélection des candidats, rencontres régulières sur site, participation à l'évaluation des stagiaires, etc...).

Dans la recherche de lieux de stage pratique, une priorité doit être accordée aux entreprises en phase de recrutement de salarié.

Le choix de l'entreprise d'accueil et le suivi par le centre de formation au cours du stage pratique sont déterminants dans la réussite du placement du stagiaire post POEC.

Rappelons que la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) est un dispositif qui prépare à un emploi durable, c'est-à-dire :

- Un CDD d'au moins 12 mois ;
- Un CDI ;
- Un contrat de professionnalisation d'une durée minimale de 12 mois ;
- Un contrat d'apprentissage.

Les résultats de l'action de formation POEC seront appréciés au regard des placements en fin de formation puis 3 mois après la fin de formation (enquêtes post POEC) en termes de contrats tels que cités ci-dessus. L'organisme de formation retenu s'engage à assurer le suivi du bénéficiaire et à transmettre au FAFSEA les informations concernant le devenir du stagiaire à la fin de la POEC et à 3 mois.

④ OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES

Le prestataire de formation mettra en œuvre l'action de formation : Ouvriers agricoles polyvalents du secteur de la banane

Cette formation vise à :

- **Valoriser les métiers de la filière banane**
- **Former des opérateurs polyvalents capables de répondre aux exigences de la qualité de la production**
- **Acquérir une autonomie sur les différents postes de travail**
- **Acquérir des compétences sur les nouvelles techniques culturales et de conditionnement**

La formation privilégiera l'alternance d'apports théoriques et de situations pratiques et visites sur le terrain.

Dans l'objectif d'accompagner les stagiaires dans les démarches nécessaires pour leurs embauches, le centre de formation devra inclure un temps de formation au centre sur la mise à jour du CV des stagiaires, les techniques de recherche d'emploi et le savoir être au travail.

L'organisme de formation décrira précisément les modalités d'évaluation des acquis de la formation.

⑤ EFFECTIF ET PERIODE DE REALISATION

- o Périodes de formation souhaitée : septembre 2016 à février 2017
- o Effectif : 2 groupes de 15 personnes
- o Lieux de formation souhaités : Centre et Nord Martinique

⑥ ACHAT DE FORMATION / CONDITIONS FINANCIERES

Le prestataire de formation se conformera aux exigences indiquées par le FAFSEA pour tout ce qui concerne les règles administratives et financières relatives à l'action, dans le cadre de la POE Collective.

Les coûts pédagogiques pris en charge (à l'heure/stagiaire) ne portent que sur la formation en centre.

Le conventionnement est établi entre le centre de formation et le Fafsea.

⑦ RELATIONS ENTRE LE PRESTATAIRE DE FORMATION ET LE FAFSEA

Le prestataire de formation qui répond à cet appel à proposition de formation s'engage, en cas d'agrément, à respecter les points suivants :

- Mettre en place l'action de formation pour les demandeurs d'emploi. La présélection des stagiaires doit être réalisée en lien avec Pôle Emploi et, quand cela est possible, avec les représentants des entreprises en recherche.
- Gérer les inscriptions des stagiaires, en effectuant les relances nécessaires pour atteindre l'objectif minimum de stagiaires défini, tout en respectant l'adéquation du profil recherché lors du positionnement.
- Formuler une demande de conventionnement selon la procédure indiquée par FAFSEA.
- Transmettre le programme détaillé de la formation aux demandeurs d'emploi concernés, à la délégation régionale et à Pôle Emploi au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Transmettre à la délégation régionale du FAFSEA, la liste nominative des candidats, validée par Pôle emploi, au moins 15 jours avant le début de la formation.
- Gérer les aspects logistiques de l'action en lien avec Pôle emploi pour la gestion des AFAF.

- Fournir l'état des recrutements réalisés en fin de formation (taux de placement et nature des contrats de travail) et retourner une fiche d'évaluation post POEC à 3 mois après la fin de la formation.
- Respecter les procédures de gestion du FAFSEA et répondre aux différentes demandes d'indicateurs requis par les cofinanceurs.
- Respecter les obligations de publicité relatives au cofinancement du FPSPP. En particulier, l'organisme de formation s'engage à apposer les logos du FPSPP sur tous les documents administratifs ou de communication se référant à la formation. En outre, il s'engage à informer les stagiaires et les partenaires du cofinancement du FPSPP.
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et le stagiaire aussi bien pour la période de formation au centre qu'en entreprise. Le volume horaire journalier doit être précisé sur les feuilles d'émargement. Le centre de formation est tenu de conserver ces pièces pendant une durée de 10 ans.
- Donner la possibilité à tout contrôleur dûment mandaté d'accéder aux locaux affectés à la réalisation des actions, dans le cadre des visites sur place.

⑧ FORME ATTENDUE DE LA REPONSE :

Votre proposition détaillera plus particulièrement les éléments suivants :

- La reformulation de la demande et des enjeux perçus ;
- La connaissance spécifique du secteur et/ou du sujet à traiter ;
- Les différents éléments relatifs au public visé par l'action dont les relations avec Pôle emploi et autres intervenants de l'emploi local ;
- Le projet de formation proposé et ses modalités pédagogiques ;
- Les conditions d'organisation de la formation, en précisant en particulier les modalités d'implication des entreprises ayant des postes à pourvoir (pendant la formation, pour l'évaluation ; pour accéder à l'emploi à l'issue de la formation,) ;
- Le coût de l'action TTC;
- **Les références du prestataire de formation en matière de :**
 - formation pour ce secteur professionnel ;
 - formation du public « demandeurs d'emploi » ;
 - accès des femmes aux métiers concernés ;

- la prise en compte de l'accueil et de la formation de personnes handicapées et ses contacts avec le réseau des Cap Emploi.
- Gestion de dispositif bénéficiant de cofinancements ;
- Des éléments complémentaires que le prestataire juge utile pour la compréhension de sa proposition de formation.

Les réponses respecteront le cadre proposé en annexe.

⑨ CRITERES DE SELECTION

Le choix du (des) prestataire(s) sera fait selon les critères suivants :

- 1) la compréhension générale de la demande et du contexte ;
- 2) la connaissance spécifique du secteur et les relations avec les professionnels en lien avec leurs problématiques d'emplois salariés ;
- 3) les liens avec Pôle emploi et les autres partenaires de l'emploi (CAP Emploi, Missions locales, ...) ;
- 4) l'expérience de formation avec les publics cibles ;
- 5) la qualité du projet de formation en adéquation avec la finalité, la demande et le contexte ;
- 6) les méthodes et les moyens pédagogiques mis en œuvre pour atteindre les objectifs ;
- 7) le coût de l'action.

⑩ CONDITIONS DE RECEPTION DES OFFRES

Le dossier de réponse est à adresser en format papier ou format électronique au plus tard le **VENDREDI 24 JUIN 2016** à **12 heures**.

Délégation régionale du FAFSEA : **MARTINIQUE**

Contact : **Chantal GUYAU**

Adresse e-mail : **martinique@fafsea.com**

Ce marché pourra être multi-attributaire.

*La décision d'attribution du FAFSEA interviendra au plus tard le **22/07/2016**.*